

Note du sous-groupe de travail GT information Bulletin d'information en cas d'épisode de pollution

A. Retour d'expérience d'Air Normand (présenté au GTinfo du 28 mars 2013)

Contexte

Du fait de la récurrence des épisodes de pollution, concernant alors principalement le SO₂, puis dans le cadre du PPA, Air Normand a piloté diverses études sur le sujet de la communication en lien avec ces épisodes et rendue obligatoire depuis 1996 :

- 1998, La diffusion d'une alerte à la pollution atmosphérique...jusqu'aux personnes sensibles ?
(identification de relais volontaires potentiels, constat de l'utilisation effective du fax, inventaire des pratiques en France et à l'étranger, perception grand public...
Ndlr : parmi les préconisations : des prévisions, un répondeur vocal et un site internet...!)
- 2005-2006, Evaluation technique, financière et sociétale du système d'information directement aux particuliers et via les relais en cas de pic de pollution atmosphérique (identification des besoins des relais : consignes plus concrètes, envois de sms, et fax en PDF par mail...)
- 2006-2008, Mise en place des préconisations via un comité de pilotage DRIRE, DDASS, DRASS
(réalisation de supports de sensibilisation « à froid » et opérationnels « à chaud » construits avec les relais et testés par des panels + travail sur les fax)

Principaux enseignements de la dernière étude

- La diffusion des avis se déroule relativement bien au sein des différents relais (au regard des arrêtés préfectoraux); cependant quelques carences sont relevées, notamment à destination des sportifs.
- Une perception hétérogène de l'objectif de l'information, voire de la confusion auprès des relais est constatée : obligation réglementaire pour les uns, sensibiliser ou éduquer pour les autres, ou encore atténuer, alerter.
Air Normand avec le comité de pilotage a choisi de viser un seul objectif : celui de protéger les personnes sensibles et donc de travailler en particulier sur la diffusion des recommandations envers ce public différencié.

Parmi les préconisations de cette étude

Accompagner l'information de pic par une information continue selon 3 axes :

- accroître les connaissances sur la pollution en général ;
- faire connaître les actions de réduction sur le long terme ;
- expliquer ce qui se fait pour limiter les conséquences en cas de pic de pollution

Sur le volet « information en cas de pic de pollution », un travail de concertation mis en place avec des groupes de relais (médias, scolaires, collectivités, médicaux, sportifs) a permis de traduire les consignes sanitaires en des actions concrètes et directement applicables par les responsables de groupes ou les personnes concernées. Un guide de 4 pages et une affiche résumant les consignes et pouvant être apposées dans les gymnases ont été largement distribués.

Concernant le bulletin d'information (fax), voici les points pouvant servir de retour d'expérience :

Sur le fond

1. Identification claire des destinataires du fax,
Personnes sensibles / population / responsables crèches, haltes garderies, écoles, clubs sportifs, centres de loisirs, établissements médico-sociaux...
2. Mise en avant des consignes de protection pour la santé,
En Haute-Normandie, les recommandations comportementales (comme privilégier les transports en commun par exemple) ont été ôtées du fax d'information (on les retrouve sur le site Internet)
3. Traduction des consignes sanitaires en actions concrètes directement applicables,
Répondre aux questions les plus fréquentes (récréations en milieu scolaire, sorties pour les crèches, confinement en restant chez soi...)
4. Allègement en chiffres,
Les valeurs de toutes les stations et de leur record historique surchargent le fax : elles ne constituent pas l'objet même du message et elles évoluent : on les retrouve sur Internet.
5. Concision du message
*Éviter les discours relevant de la communication de fond telle l'origine du polluant en cause par exemple. A ce sujet, on peut s'interroger : citer le polluant incriminé sur ce bulletin est-il réellement utile ?
Question restant posée également : quelle place donner sur le bulletin à la durée prévisible de l'épisode ? Une carte est-elle nécessaire sur le fax ?*
6. Simplification des interlocuteurs
Eviter les renvois vers de trop nombreux interlocuteurs.

Sur la forme

1. Une information courte,
Une page est suffisante : ce qui facilite sa reprise.
2. Un contenu organisé dans la page et une lisibilité améliorée,
La mise en page doit être testée pour être la plus lisible en jouant sur divers paramètres : choix de la police, taille, graisse.... Sur ce principe, la distinction du seuil (info ou alerte) doit pouvoir être faite au 1^{er} regard.
3. Identification du ou des émetteurs
Air Normand a en plus de son logo et celui de la Marianne ajouté le logo de l'ARS, garante des recommandations diffusées.

Annexe : modèles de fax Air Normand et L'Air Normand n°44

B. Des questions se posent encore par rapport à ce travail

1/ des questions en lien avec l'avis du HCSP d'avril 2012 : *travail en cours DGS/HCSP*

Par rapport aux pratiques antérieures et à l'avis du CSHPF d'avril 2000, il apparaît un besoin de clarification des consignes pour les épisodes liés aux particules dans le cas de seuil d'information et recommandation ou de seuil.

Quelques exemples :

➤ Seuil d'info et de recommandations

« Les adultes et les enfants avec des problèmes cardiaques ou pulmonaires **qui manifestent des symptômes** **devraient envisager** de réduire les activités physiques et sportives intenses. »

■ Est-ce que cela signifie qu'il s'agit uniquement des personnes qui manifestent des symptômes aggravés ? Faut-il attendre l'apparition de ces symptômes ?
On ne retrouve pas la même définition des personnes sensibles que pour les autres polluants.

■ Conditionnel + verbe envisager = formulation très prudente et peu incitative.
Quid des récréations et des cours d'EPS ?

➤ Seuil d'alerte

« Les adultes et les enfants avec des problèmes cardiaques ou pulmonaires et les personnes âgées **devraient réduire voire éviter** les activités physiques et sportives intenses. »

Pour les autres, la population générale :

« **Réduire les activités physiques intensives et les efforts physiques** **si** des symptômes comme la toux, les sifflements, la dyspnée ou des maux de gorge sont ressentis. »

■ Une formulation plus directive pour la population générale que pour les personnes sensibles.

■ Différence entre activités et efforts physiques pas évidente.

■ Faut-il attendre l'apparition de ces symptômes ? = on ne protège pas contre leur apparition ?

Une communication qui implique de faire passer le message auprès de tous les pratiquants.

2/ des questions en lien avec le projet d'arrêté interministériel

Les déclenchements futurs vont se faire sur de nouveaux critères :

- essentiellement de la prévision : comment s'assurer de la bonne prise en compte des consignes sanitaires sans avoir à reconfirmer le lendemain la pollution avérée ? Et d'une bonne diffusion de l'information le jour J ?
- un pourcentage de population ou une superficie : ces critères ne sont pas a priori à communiquer car servent au déclenchement de la procédure mais faut-il prévoir une carte de prévision ou considérer la pollution à l'échelle administrative (département, région) ? (pour faciliter les relais de communication, les mesures d'urgence, et corriger les incertitudes de la prévision ?)
- la mise en application est demandée au 31 octobre 2013 : tous les arrêtés préfectoraux seront-ils sortis à cette date ?

=> attente des nouvelles recommandations

3/ des questions en lien avec les pratiques des autres AASQA

Avant de travailler le contenu du communiqué d'alerte prévu en tant que modèle en annexe du prochain arrêté, le GT information a confié au sous groupe de ce GT le soin de faire remonter les pratiques en région. Un questionnaire a circulé en mars 2013 auprès des AASQA, 19 d'entre-elles ont répondu.

Il apparaît une certaine hétérogénéité des pratiques découlant notamment du principe même de délégation préfectorale qui n'est pas au même niveau pour toutes les AASQA : Parmi les 19 réponses, 16 AASQA ont des délégations, dont 10 pour les 2 seuils.

- Ne faut-il pas commencer par harmoniser la délégation pour assurer une harmonisation de la communication ? (réflexion à mener dans le cadre de l'agrément ?)
- Pour harmoniser la communication, il est nécessaire d'avoir un « tronc commun a minima » concernant : les destinataires, le contenu du message et les moyens employés.
- Certains se demandent s'il ne faudrait pas avoir un appui national (type ministère de l'éducation nationale pour la reprise des consignes auprès de la cible scolaire).

Annexe :

retour sur le questionnaire AASQA de mars 2013, présenté au GT info le 28 mars 2013



Pollution de l'air

par les particules en suspension
en Haute-Normandie

le vendredi 6 avril 2012 à 8H00

Avis aux responsables de :

Crèches
Haltes-garderies
Ecoles
Clubs sportifs
Centres de loisirs
Etablissement médico-sociaux
Etablissements de santé...

Le seuil d'information et de recommandation aux personnes sensibles est atteint

Les personnes avec une pathologie respiratoire ou cardiovasculaire, les enfants et les personnes âgées **sont concernés**

**Aux personnes sensibles citées ci-dessus,
ou aux personnes les encadrant, il est
recommandé de :**

- **éviter toute activité physique et sportive intense**, à l'extérieur comme à l'intérieur des locaux et privilégier les exercices plus calmes.
- **respecter leur traitement médical** ou consulter un médecin en cas d'apparition de symptômes tels que toux, gêne respiratoire, irritation de la gorge ou des yeux.

Toutefois...

- Ces niveaux de pollution ne justifient pas des mesures de confinement ou mise en sûreté.
- Les pratiques d'aération et de ventilation des locaux doivent être maintenues.

Niveaux atteints : concentrations moyennes relevées ces 24 dernières heures (le seuil dépassé est 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$)

Rouen Centre : 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$
 Sotteville / St-Etienne : 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$
 Grand-Couronne : 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$
 Rouen Guillaume le Conquérant : 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$
 Evreux Centre : 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$
 Poses : 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$
 Le Havre Centre : 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$
 Le Havre Henry Fabre : 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$
 Le Havre Les Neiges : 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$
 Notre-Dame-de-Gravenchon : 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$
 Phare d'Ailly : 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$
 Le Havre Rue Lafaurie : 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$

Evolution attendue de la pollution :
amélioration attendue ce week-end

Pour en savoir plus sur cet épisode de pollution, ses effets sur la santé et suivre son évolution, pour vous abonner aux avis de pics de pollution en direct :

www.airnormand.fr

SERVEUR VOCAL
02 35 71 35 71

**ATTENTION !
MESSAGE IMPORTANT**



Pollution de l'air

par l'ozone

en Haute-Normandie

le 27 septembre 2008 à 15h00

Le seuil d'alerte est atteint

► toute la population est concernée

Les autorités sanitaires recommandent :

- **d'éviter toute activité physique intense**, à l'extérieur comme à l'intérieur de locaux et de **privilégier les exercices plus calmes**. Les récréations peuvent s'organiser en temps de pause en intérieur.
- **pour les enfants âgés de moins de 6 ans, d'éviter les promenades** et de ne garder que les déplacements indispensables.
- **de privilégier les activités extérieures et sorties en matinée**
- **s'agissant des compétitions sportives**, qu'elles soient prévues en extérieur ou en intérieur, **il est recommandé de les reporter**.
- **de respecter son traitement médical** ou de consulter un médecin en cas d'apparition de symptômes tels que toux, gêne respiratoire, irritation de la gorge ou des yeux.
- **d'éviter des irritations supplémentaires** telles que la fumée de tabac ou l'usage de solvants.

Toutefois...

- Ces niveaux de pollution ne justifient pas des mesures de confinement ou mise en sûreté.
- Les pratiques d'aération et de ventilation des locaux doivent être maintenues.

Niveaux atteints : concentrations maximales relevées depuis ce matin
(le seuil dépassé est 240 $\mu\text{g}/\text{m}^3$)

Plateaux Nord de l'agglomération de Rouen **280** $\mu\text{g}/\text{m}^3$
Plateaux Est de l'agglomération de Rouen **250** $\mu\text{g}/\text{m}^3$
Rouen Centre **242** $\mu\text{g}/\text{m}^3$
Sotteville-lès-Rouen / St-Etienne-du-Rouvray **272** $\mu\text{g}/\text{m}^3$
Elbeuf **262** $\mu\text{g}/\text{m}^3$
Poses **262** $\mu\text{g}/\text{m}^3$
Evreux Centre **267** $\mu\text{g}/\text{m}^3$
Evreux St-Michel **278** $\mu\text{g}/\text{m}^3$
Phare d'Ailly **282** $\mu\text{g}/\text{m}^3$
Le Havre Centre **290** $\mu\text{g}/\text{m}^3$
Le Havre Mare rouge **255** $\mu\text{g}/\text{m}^3$
Montivilliers **266** $\mu\text{g}/\text{m}^3$
St-Romain-de-Colbosc **254** $\mu\text{g}/\text{m}^3$
Notre-Dame-de-Gravenchon **248** $\mu\text{g}/\text{m}^3$
Forêt de Brotonne **282** $\mu\text{g}/\text{m}^3$

Evolution attendue :
amélioration attendue demain avec l'arrivée des orages

Pour en savoir plus sur cet épisode de pollution, ses effets sur la santé et suivre son évolution, pour vous abonner aux avis de pics de pollution en direct :

www.airnormand.fr

SERVEUR VOCAL
02 35 71 35 71

COMMUNICATION EN CAS DE PIC DE POLLUTION

Editorial

“ Attention, pic de pollution ! ”

Pour plus d'efficacité :
être plus concret et
mieux cibler l'information

Même s'ils sont moins fréquents et moins intenses qu'il y a trente ans, les épisodes de pollution de l'air nécessitent une information du public, rendue obligatoire par la loi depuis 1996. Il est coutume d'effectuer cette information, selon les prescriptions préfectorales qui la régissent, via des relais, afin d'avertir le plus grand nombre. Telle est la pratique actuelle où chacun s'exécute avec plus ou moins de zèle.

Consciente des améliorations possibles et s'interrogeant sur les NTIC, Nouvelles Technologies d'Information et de Communication, Air Normand, soutenue par le MEDD* et la DRASS** Haute-Normandie, a confié une étude à une agence chargée d'évaluer l'existant. Ce travail de terrain, mené sur plusieurs mois, à la rencontre des particuliers et des nombreux protagonistes, est exposé dans ce numéro de L'Air Normand. Je profite, à cette occasion, pour les remercier tous de leur disponibilité. Les conclusions et préconisations qui en découlent pourront sembler évidentes et pleines de bon sens pour certains ou trop timorées pour d'autres. En résumé : des messages plus concrets et mieux “ ciblés ”, c'est-à-dire diffusés de façon plus sélective pour plus d'efficacité. Quelques changements sont déjà en cours de réflexion.

Dominique Randon
Président d'Air Normand

Quel air fait-il ?

AIR NORMAND

Tél. 02 35 07 94 30
www.airnormand.fr

* MEDD: Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable

** DRASS : Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales

Actualités

Attention :
retour de l'ozone

Ozone, polluant incontournable des beaux jours, chauds et ensoleillés. Nous vous rappelons que des cartes de prévisions sont disponibles pour le jour même et le lendemain sur notre site internet dans la rubrique Prévisions.



Prévision ozone
du 06 juin 2006

Recrutement de Nez toujours en cours
sur l'estuaire

Afin de compléter l'équipe déjà en place ("Les nouveaux Cyrano"), Air Normand recherche des habitants volontaires et bénévoles sur les communes suivantes : Harfleur, Gonfreville l'Orcher, Rogerville, Oudalle, Sandouville, St Vigor d'Ymonville, La Cerlangue ainsi que sur la rive Sud, entre Honfleur et Berville sur Mer. Une formation de 72 h sur la reconnaissance des odeurs débutera en septembre 2006. Une campagne d'olfactions suivra ensuite de janvier à décembre 2007.

Pour les personnes intéressées ou pour plus d'information, merci de contacter M.Védieu de l'agence Savoir pour Agir au 06 85 40 10 85.

POLLUTION - INFORMATION - DIFFUSION ... ENCORE BEAUCOUP DE QUESTIONS ! COMMENT ÊTRE LE PLUS EFFICACE EN CETTE ÈRE DITE DE COMMUNICATION ?

Dans sa mission d'information, en particulier lors des épisodes de pollution, Air Normand est soucieuse de suivre les évolutions techniques et les attentes à la fois de ses partenaires, relais de l'information, mais aussi de la population. Les systèmes existants actuellement tels l'envoi de fax via les relais institutionnels, mais aussi l'utilisation de la téléphonie ou de l'adressage par mail directement aux particuliers ont ainsi été évalués. Cette étude multi-critères (technique, financier et sociétal) a pour objectifs de tirer profit des expériences menées, en vue d'en faire bénéficier les nombreux acteurs concernés et d'améliorer l'organisation d'aujourd'hui. En voici le résumé.

C'est mieux ailleurs... toujours !

“ La Rochelle, c'est une ville sainte de l'environnement ”, “ La pollution, j'en souffre par les yeux. Quand je pars d'ici, je n'ai pas de soucis ” ou, encore, “ On a des questions simples et claires, on veut des réponses simples et claires ” figurent parmi les petites phrases recueillies en réunions “ tout public ” lors de la première phase d'étude menée par l'Agence Savoir pour Agir à la demande d'Air Normand*.

Déroulement de l'étude

L'étude a débuté en septembre 2005 pour s'achever en mai dernier. Elle s'est déroulée en trois phases avec un comité de suivi constitué d'Air Normand, de représentants de la Préfecture, de la DRIRE, de la DDASS 76, de la DRASS et de collectivités.

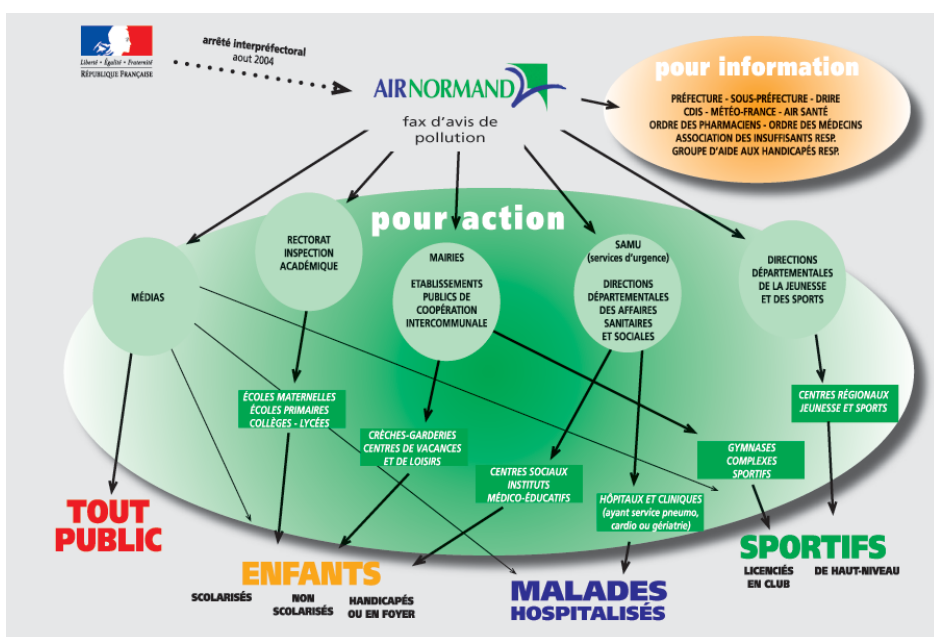
Méthodologie :

- phase exploratoire avec 3 réunions de groupes “ grand public ” (Le Havre, Saint-Romain de Colbosc, Gonfreville l'Orcher).
- phase de recueil documentaire, d'entretiens individuels (une centaine), d'enquêtes téléphoniques et internet auprès des abonnés inscrits sur ces listes.
- phase d'analyse et formulation des préconisations.

Comme l'indique son intitulé, “ Evaluation du système d'information - directement aux particuliers et via les relais - en cas de pic de pollution atmosphérique ”, cette étude a permis d'aller à la rencontre de tous (détails de son déroulement dans l'encart ci-dessus). Elle se base sur une information descendante, telle que le demande l'arrêté préfectoral (schéma ci-dessous) et telle qu'elle est pratiquée lors d'un pic de pollution.

Voici une notion qu'il apparaît nécessaire de préciser au vu de ce qui a été entendu au cours de cette étude : un pic de pollution correspond à une concen-

Descriptif du circuit de l'information en cas de pic de pollution selon l'arrêté préfectoral d'août 2004



L'arrêté préfectoral liste les personnes et organismes à contacter pour qu'ils “mettent en place des actions, dans leur domaine de compétence, pour que le plus grand nombre de personnes de la zone de déclenchement soit informé.”

Une révision de cet arrêté a eu lieu en mai 2006 avec comme modification essentielle (concernant la communication), le rôle des établissements publics de coopération intercommunale (regroupements de communes), intervenant non plus en tant qu'acteurs, mais seulement avisés pour information. Le principe ayant dicté aux pouvoirs publics l'élaboration de ce schéma a été de délivrer à tous un message unique.

* étude réalisée grâce au soutien financier du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable et de la Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales de Haute-Normandie.

tration mesurée dans l'air, pour l'un des polluants réglementés, trop élevée sur une durée précise. Selon les polluants et leurs effets, les concentrations “ critiques ” peuvent varier mais on distingue toujours deux seuils : l'un pour l'information et les recommandations aux personnes sensibles (seuil le plus souvent atteint), l'autre, supérieur, concerne toute la population. Ainsi, Air Normand, d'astreinte 24h sur 24, déclenche par délégation préfectorale cette information dès qu'un ou plusieurs de ses capteurs remplissent les conditions requises. Le message envoyé reprend les niveaux atteints, l'évolution prévue et bien sûr les recommandations sanitaires, elles mêmes issues de l'avis du Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France du 18 avril 2000. De multiples relais en sont destinataires, par fax principalement. Depuis l'été 2004, Air Normand envoie également des mails directement aux internautes qui se sont inscrits sur son site Internet. Ce mail peut se transférer sur téléphone portable. A leur tour, les relais, comme leur nom l'indique, sont tenus de faire suivre l'information. A ce niveau les pratiques se diversifient en fonction des moyens, des habitudes... Il y en a quelques uns, une minorité, qui gardent le fax pour leur information personnelle, d'autres qui - comme les médias - vont en faire part selon le reste de l'actualité ou, à l'opposé, ceux qui ont mis en place des procédures pour une diffusion systématique en utilisant parfois des moyens de grande ampleur comme un central téléphonique (c'est ainsi le cas dans certaines mairies).

Principaux enseignements : une grande confusion

Au final, la diffusion des avis de pollution se déroule plutôt correctement conformément aux termes des arrêtés préfectoraux (même si des carences sont net-

tement apparues, pour le milieu sportif par exemple). Une grande hétérogénéité est constatée cependant dans les perceptions et les comportements des intervenants directs et indirects. De plus, la pollution de l'air n'est pas considérée comme une préoccupation majeure. La notion même de pic de pollution reste floue et des amalgames sont faits en particulier avec les odeurs ou les accidents technologiques majeurs. Alors que les effets sur la santé ne sont absolument pas comparables, une seule et même consigne est souvent retenue à tort : le confinement !

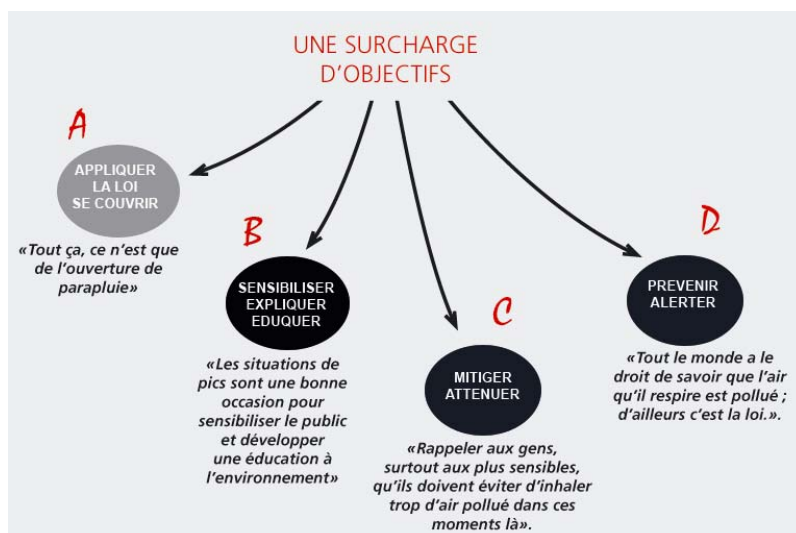
Analyse : “ trop d'information tue l'information ” ?

En y regardant de plus près, une surcharge d'objectifs transparait, plus ou moins explicitement, à travers cette communication en temps de pics. Parmi les quatre objectifs relevés (voir schéma ci-dessous), seuls deux pourraient se disputer la primauté. Ainsi, le but évoqué comme prioritaire par les interlocuteurs les mieux informés, est avant tout de rappeler les consignes aux personnes concernées afin qu'elles se protègent. C'est ce que l'on nomme “ la mitigation ” ou “ l'atténuation ” : visant à adoucir les effets de la pollution. L'autre objectif relève de la notion d'alerte communément acquise, c'est-à-dire qui consiste à avertir rapidement le plus grand nombre : cet objectif est celui poursuivi, ou en tout cas admis, par la majorité des personnes sondées. Or la mise en place de plans d'actions (ou stratégies de communication) pour mener à bien chacun de ces deux objectifs ne sont pas compatibles. La cible, le dimensionnement des moyens, les supports utilisés, etc. sont différents comme le récapitule le tableau en page suivante. Ce qui signifie qu'il faut faire un choix entre ces deux objectifs.

Pour quelle raison principale communique-t-on en situation de pic de pollution ?

La diversité d'objectifs assignés plus ou moins explicitement à la communication en temps de pic semble l'explication la plus pertinente au constat d'hétérogénéité.

- L'objectif A, perçu par certains destinataires, n'a en réalité été soutenu par aucun des acteurs-relais.
- L'objectif B, assigné par beaucoup, consiste à inclure les épisodes de pics dans une stratégie d'éducation à la santé et à l'environnement. Reposant sur la notion d'apprentissage et d'expérience, ils souhaitent “ profiter ” de l'intérêt médiatique pour tenter de “ sensibiliser ”.
- L'objectif C, traduit une attitude plus pondérée et propose de centrer l'objectif sur la limitation des conséquences négatives d'une pollution, en adéquation avec l'esprit des recommandations sanitaires. Cette position, a été assez peu souvent exprimée, généralement par les relais les mieux informés.
- L'objectif D consiste à informer, à alerter le plus grand nombre de personnes de la zone concernée par le pic de pollution. Il a été celui le plus souvent soutenu, que ce soit implicitement ou explicitement.

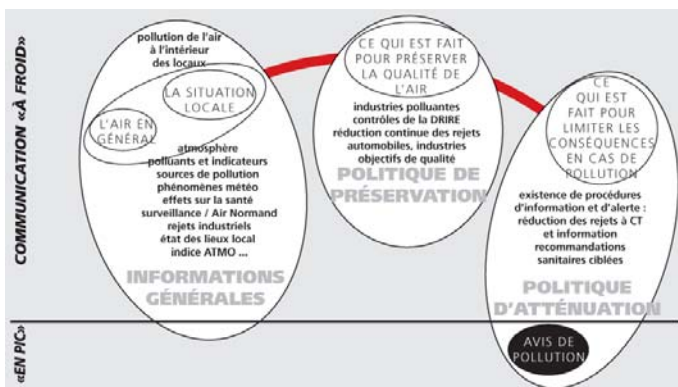


Un choix fondamental

A contrario d'une information " indifférenciée " visant à toucher un maximum de publics et tendant à sur-dimensionner les systèmes de communication, c'est la stratégie de type segmentée qui est finalement conseillée car plus adaptée au contenu des recommandations sanitaires.

Ce choix s'accompagne évidemment d'une information continue, en dehors des périodes de pics de pollution selon trois axes et en privilégiant les relais : accroître les connaissances sur la pollution de l'air en général, faire connaître les actions de réduction des rejets de pollution sur le long terme et expliquer ce qui se fait pour améliorer la situation en cas de pic de pollution.

Déclinaison de la communication : de quoi faut-il parler, à qui et à quel moment...?



La mise en œuvre d'une stratégie dite d'atténuation sous-tend son intégration au sein d'une communication globale et de fond sur la qualité de l'air réunissant les trois dimensions suivantes :

- les informations générales : " Tout sur l'air, ses sources de pollution, sa surveillance... "
- la politique de préservation : " Les actions mises en œuvre pour améliorer la qualité de l'air de façon durable "
- la politique d'atténuation : " Tout ce qui est fait et à faire pour diminuer les conséquences d'un épisode de pollution ".

Des stratégies pratiquement opposées

	POUR MITIGER / ATTÉNUER ?	POUR INFORMER / ALERTER ?
TYPE DE STRATÉGIE	CIBLÉE / SEGMENTÉE	INDIFFÉRENCIÉE
AMPLEUR DE LA COMM DE PIC	GRADUÉE / LIMITÉE	MAXIMALE
ENVOI DES FAX	CIBLAGE / RELAIS EFFECTIFS	AU PLUS GRAND NOMBRE
CONSIGNE AUX RELAIS	INUTILE DE SE CONFINER, MAIS PRÉCAUTIONS À PRENDRE	RELAYER L'ALERTE AU MAXIMUM
TON GÉNÉRAL	DÉ-DRAMATISATION (RISQUE DE BANALISATION ?)	DRAMATISATION
SUPPORTS D'INFORMATION	SUPPORTS PERSONNALISÉS UTILISATION CIBLÉE DES NTI	AUTOMATES D'APPELS ET SYSTÈMES LUMINEUX GÉNÉRALISÉS
AVANTAGES	ADÉQUATION AUX RECOMMANDATIONS SANITAIRES DISTINCTION AVEC RTM	TRANSPARENCE TOTALE ACTION DE PRESSION MILITANTE
INCONVÉNIENTS	NÉCESSITÉ DE COMMUNICATION ++ « À FROID »	ALERTE = CONFINEMENT ?

Selon l'objectif visé, " atténuation pour des personnes ciblées " ou " alerte au plus grand nombre ", la stratégie de communication ne peut être la même en termes de moyens mis en place. Un choix s'impose.

Premières préconisations

Des pistes de travail ont été formulées, elles restent centrées sur les messages à adapter pour chaque grande famille de relais (scolaires, médias, santé, collectivités, sportifs). Les consignes sont à préciser de façon à rendre leur application concrète et pour que le confinement ne reste pas de mise. Le fax sera revu en ce sens et l'élaboration de guides spécifiques a aussi été décidée. Air Normand, la DRIRE, la DRASS et la DDASS vont s'y employer dans les prochains mois avec l'aide de personnes directement concernées (médecins, professeurs d'éducation sportive, responsables de maisons de retraite, responsables d'écoles, crèches et centres de loisirs...) et en collaboration avec les collectivités qui le souhaitent.

www.airnormand.fr

La synthèse de cette étude se trouve sur le site d'Air Normand dans la rubrique Publications téléchargeables, menu Etudes diverses.

PARMI LA LISTE DES PRECONISATIONS...

► UN TRAVAIL SUR LE FOND ET LA FORME DES FAX

DES MESSAGES CONCRETS ET CIBLES



MÉDIAS SCOLAIRES COLLECTIVITÉS MÉDICAL SPORTIFS

► L'ÉDITION DE GUIDES CIBLÉS PAR GRANDES FAMILLES DE RELAIS

Pour vous abonner au trimestriel L'Air Normand, c'est simple et gratuit. Il suffit de nous communiquer vos coordonnées :

NOM - Prénom
Rue - Ville - Code postal

Air Normand, 3 Place de la Pomme d'or - 76000 Rouen
Tél : 02 35 07 94 30
Fax : 02 35 07 94 40
contact@airnormand.fr

AIR NORMAND
OBSERVATOIRE DE LA QUALITÉ DE L'AIR

L'Air Normand
Trimestriel - n° mai-juin-juil. 2006
ISSN 1169 9280
Tirage 4000 exemplaires

Directeur de la publication
Dominique Randon
Rédacteur en chef
Véronique Delmas
Rédaction
Céline Léger
à partir de l'étude de Savoir
pour Agir - JP Védieu, 05.06

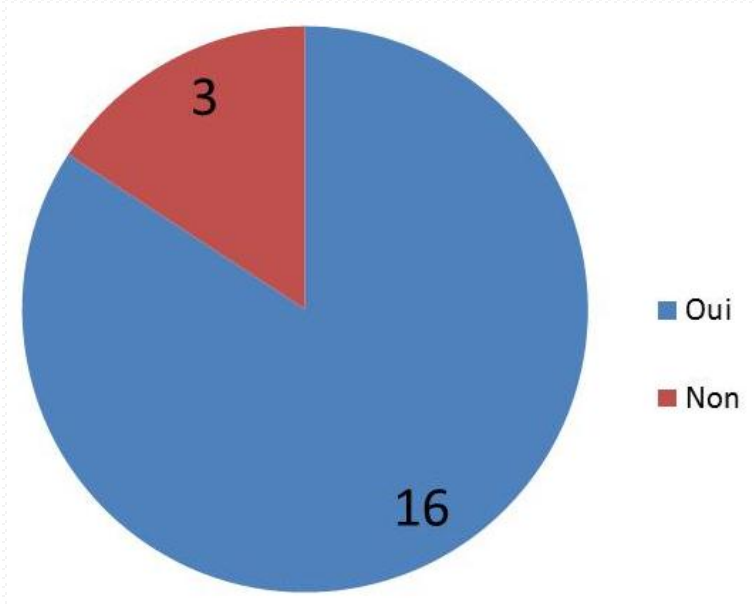
Communiqués d'alerte

Résultats de l'enquête menée auprès des AASQA

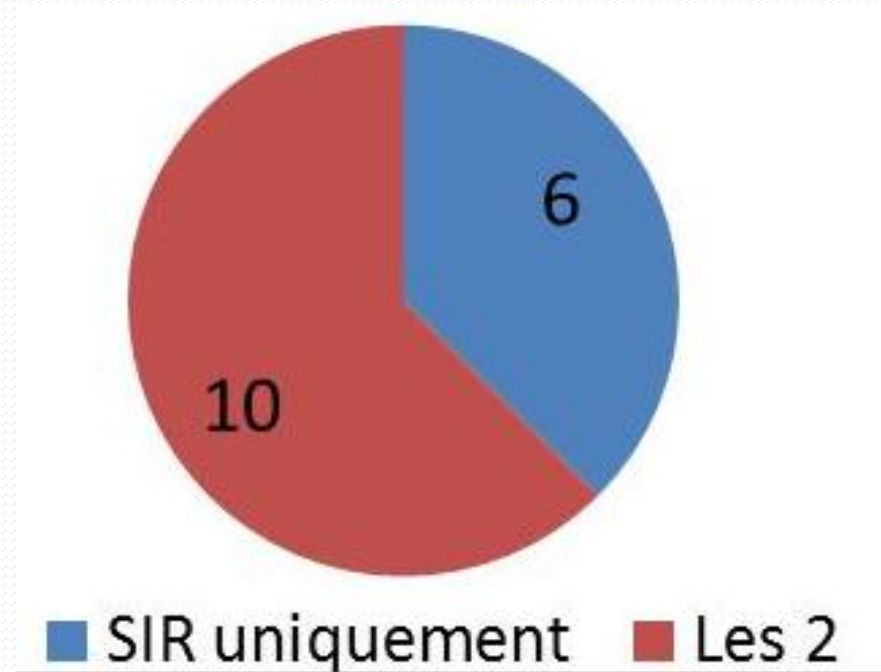
GT Information national

28 mars 2013

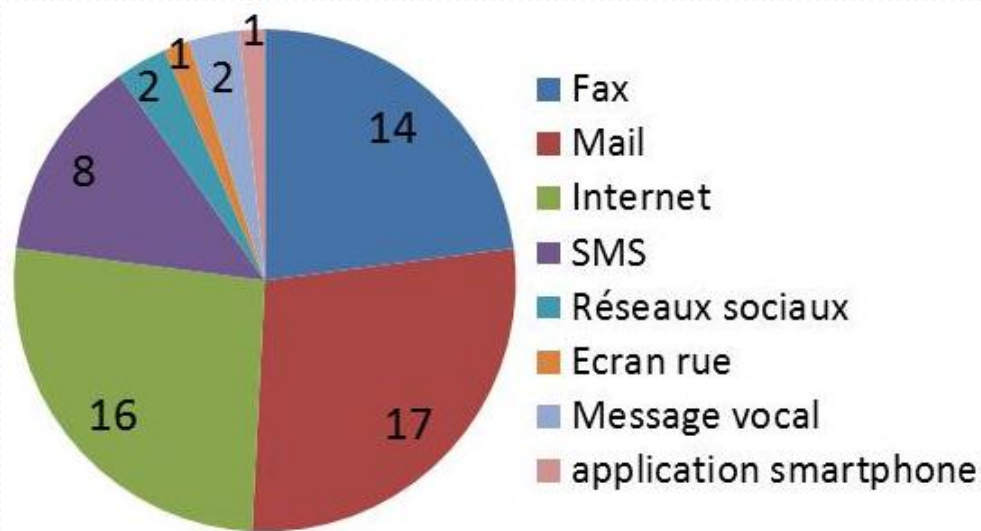
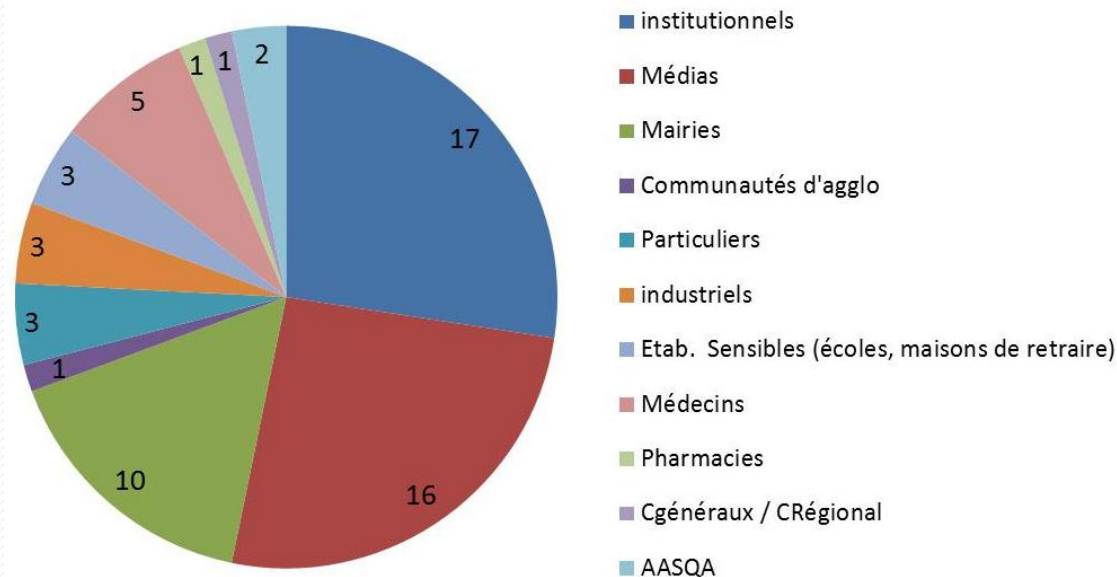
- Avez-vous une délégation pour informer en cas de dépassement de niveaux ?



- si oui, cette délégation concerne t-elle les 2 niveaux ?



- si oui, vers quels publics diffusez-vous l'information?

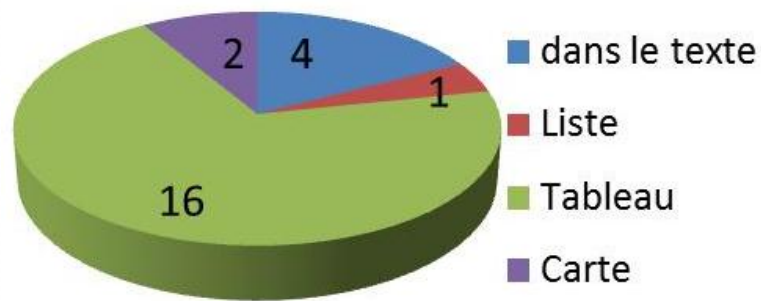


- comment diffusez-vous l'information ?

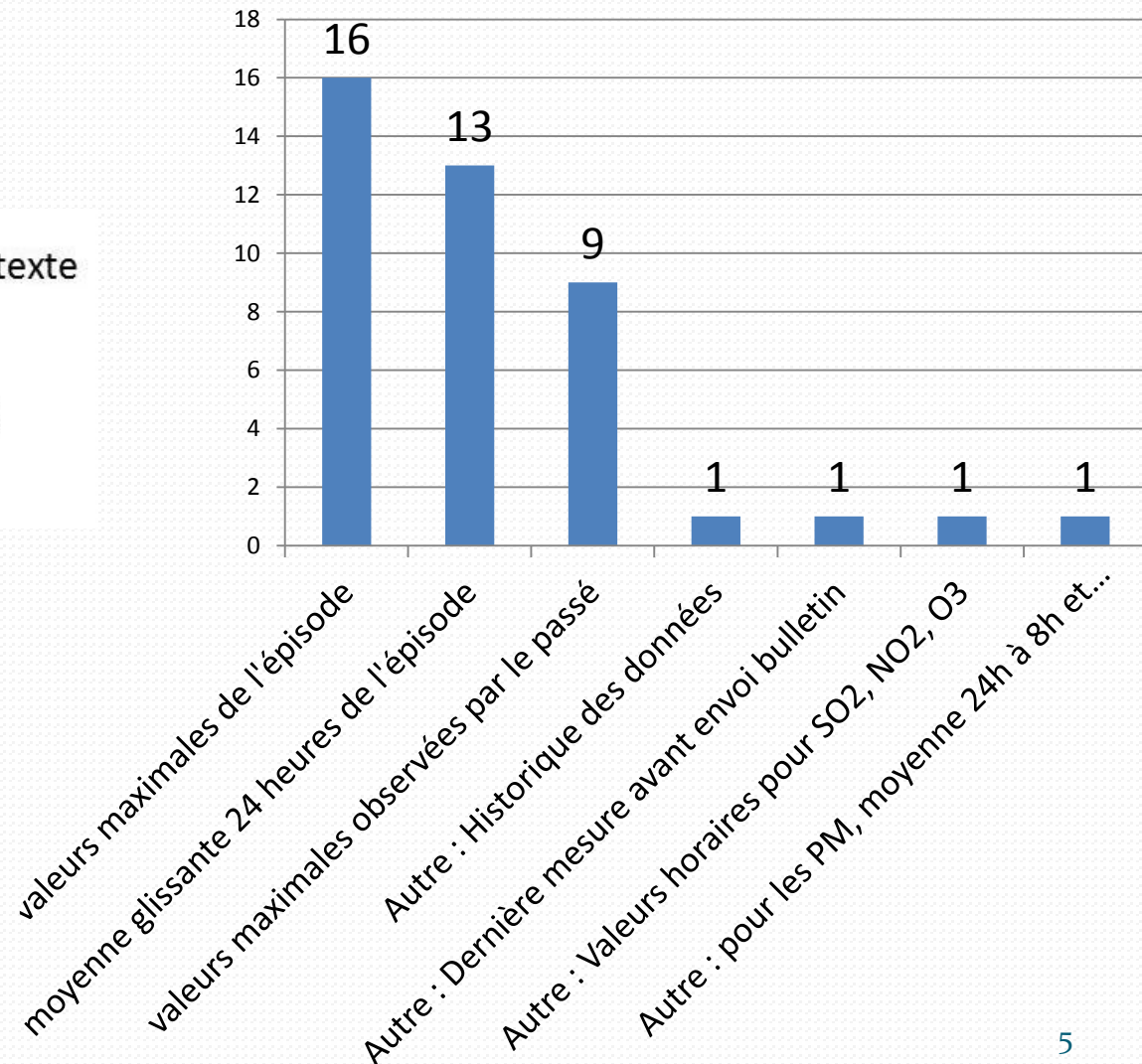
• quelles sont les informations intégrées dans votre communiqué d'alerte ?

concentrations relevées sur les capteurs	19
le / les polluant(s) en cause	19
le niveau atteint (info&reco ou alerte	18
la valeur réglementaire du niveau	17
recommandations sanitaires	17
vos coordonnées (tel, mail, site internet)	17
recommandations comportementales (réduction vitesse, etc	15
l'explication du phénomène	15
prévisions pour le lendemain	14
prévisions pour le jour même (pr alerte en matinée)	11
les données météo	9
les critères de déclenchement (nbre de capteurs, ...)	7
la durée prévue de l'épisode	6
autres coordonnées (ARS, préfecture, ...)	4
les destinataires du communiqué	2
carte d'exposition des populations	1
Cartes zones concernées	1
Situation sur les autres polluants (NO2 - SO2 - O3)	1
Nom et N° Astreinte pour collège Etat	1
les actions mises en place (mesures d'urgence)	1

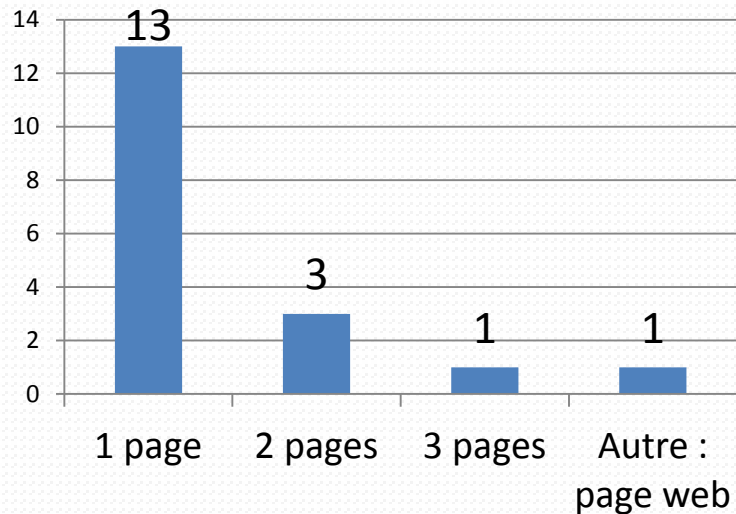
- sous quelles formes, communiquez-vous vos mesures ?



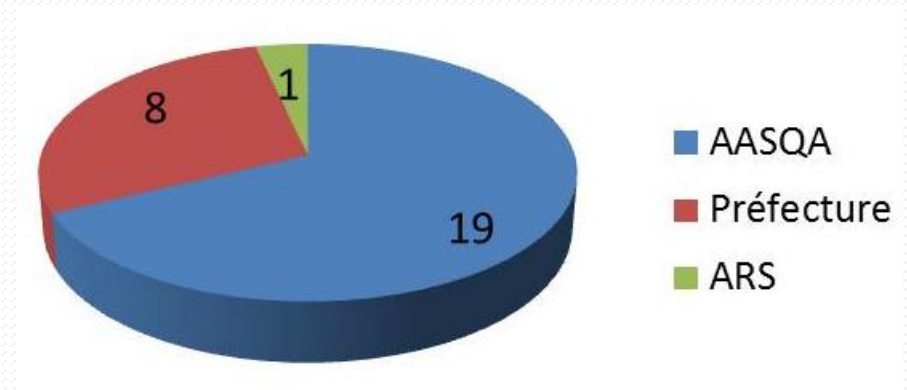
- Quelles données communiquez-vous ?



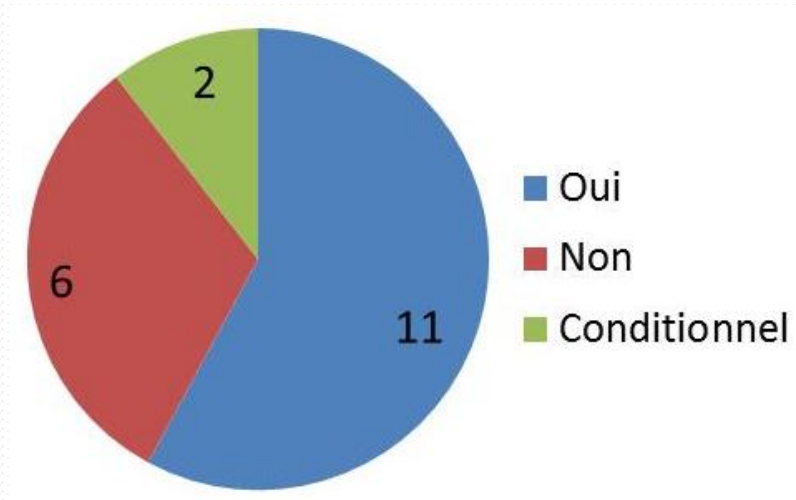
- Combien de pages comprend votre communiqué d'alerte ?



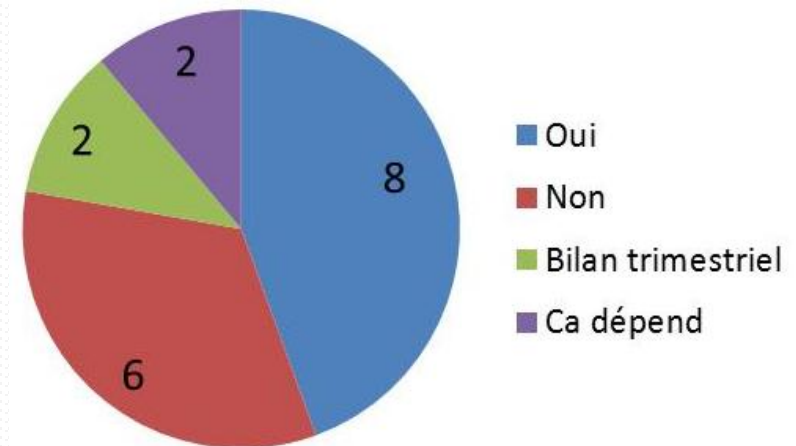
- quels logos apparaissent sur votre communiqué d'alerte ?



- Diffusez-vous un communiqué de fin de niveau ?



- Diffusez-vous un bilan pour chaque épisode de pollution ?



- Si oui, à qui diffusez-vous le bilan de l'épisode?

